

AVIS D'ANNULATION D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES PRÉSENTÉE PAR
LA SOCIÉTÉ CEMEX GRANULATS
SUR LES COMMUNES DE BEAUVILLIERS ET PRASVILLE**

La consultation du public prescrite par l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2021, du lundi 27 septembre 2021 au mardi 26 octobre 2021 inclus, sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire des communes de Beauvilliers lieux-dits « La Contrée vers Boisville et Les Carrières) et de Prasville lieu-dit « La Pièce de Corne » par la **Société CEMEX Granulats** dont le siège social est situé 13 rue du Capricorne – 94150 RUNGIS **est annulée.**

Cette annulation est justifiée par la décision de retrait de sa demande d'enregistrement, adressée le 24 septembre 2021, par la Société CEMEX Granulats.

Cette décision fera l'objet d'une publicité dans la presse, sur le site internet de la préfecture, d'un affichage sur le site prévu de l'installation et en mairies des communes de Beauvilliers et Prasville ainsi que de Boisville-la-Saint-Père et Moutiers-en-Beauce incluses dans le rayon d'un kilomètre autour de l'installation, visé à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement..